

Grille de prix de l'Offre Élec' Prix Fixe 3 ans

Applicable à partir du 01 septembre 2024
Offre de fourniture d'électricité pour les clients particuliers

L'Offre Élec' Prix Fixe 3 ans porte sur la fourniture d'électricité et sur l'accès et l'utilisation du Réseau Public de Distribution, à destination des clients résidentiels.

La grille de prix HT de l'Offre Élec' Prix Fixe 3 ans :

Puissance KVA	BASE		HP/HC		
	Abonnement €/mois	€/kWh	Abonnement €/mois	HP €/kWh	HC €/kWh
3	7,99	0,1859			
6	10,31	0,1859	10,70	0,2009	0,1490
9	12,84	0,1859	13,45	0,2009	0,1490
12	15,43	0,1859	16,12	0,2009	0,1490
15	17,81	0,1859	18,64	0,2009	0,1490
18	20,17	0,1859	21,13	0,2009	0,1490
24	25,51	0,1859	26,42	0,2009	0,1490
30	29,91	0,1859	31,13	0,2009	0,1490
36	35,28	0,1859	35,89	0,2009	0,1490

La grille de prix TTC de l'Offre Élec' Prix Fixe 3 ans :

Puissance KVA	BASE		HP/HC		
	Abonnement €/mois	€/kWh	Abonnement €/mois	HP €/kWh	HC €/kWh
3	9,63	0,2483			
6	12,60	0,2483	13,19	0,2663	0,2040
9	15,80	0,2483	16,70	0,2663	0,2040
12	19,04	0,2483	20,13	0,2663	0,2040
15	22,07	0,2483	23,40	0,2663	0,2040
18	25,09	0,2483	26,64	0,2663	0,2040
24	31,75	0,2483	33,44	0,2663	0,2040
30	37,45	0,2483	39,63	0,2663	0,2040
36	44,15	0,2483	45,87	0,2663	0,2040

La composition du prix de l'offre

(Article 5 et Annexe 1 des Conditions Générales de Vente)

Les prix toutes taxes comprises (TTC), tels qu'indiqués sur la grille de prix ci-dessus, correspondent à :

- l'abonnement, dont le montant est fonction de la puissance mise à disposition,
- la consommation, égale au nombre de kWh consommés, multiplié par le prix unitaire du kWh.
- la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA),
- l'accise sur l'électricité,
- la TVA, au taux de 5,5% pour l'abonnement et de 20% pour les consommations.

Le montant des taxes applicables est disponible sur le site internet sowee.fr.

Notes communes à tous les fournisseurs :

Les prix mentionnés ci-dessus sont toutes taxes comprises.

Les clients démunis, sous condition de ressources, bénéficient d'un chèque énergie conformément aux articles R 124-1 et suivants du code de l'énergie. Ces dispositifs font l'objet d'une information sur le site sowee.fr et sur le site chequeenergie.gouv.fr et sur simple appel au

